

Objet : Covid-19 : extension du téléservice declare.ameli.fr aux personnes à risque élevé

Chers confrères,

Le téléservice de déclaration en ligne de l'Assurance maladie est étendu, à compter du 18 mars 2020, aux personnes dont l'état de santé conduit à les considérer comme présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie Covid-19.

La liste des personnes concernées, conformément à un avis rendu par le Haut Conseil de la santé publique, comprend les personnes avec une immunodépression, parmi lesquelles **les personnes atteintes de maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur.**

Par conséquent, vos patients concernés **doivent impérativement rester à leur domicile, en arrêt de travail, si aucune solution de télétravail n'est envisageable.** Ils peuvent désormais **se connecter directement, sans passer par leur employeur ni par leur médecin traitant,** sur le site <https://declare.ameli.fr/> pour demander à être mis en arrêt de travail pour une **durée initiale de 21 jours.** Cet accès direct permet de ne pas mobiliser les médecins de ville pour la délivrance de ces arrêts

Cet arrêt pourra être déclaré rétroactivement à la date du vendredi 13 mars.

En tant que CRC-SEP de Lyon, nous avons tendance à considérer que **seuls les immunomodulateurs injectables (interférons bêta et acétate de glatiramère) n'ont pas d'effet immunosuppresseur.**

Tous les autres traitements de fond (**teriflunomide, diméthylfumarate, ocrelizumab, fingolimod, natalizumab, cladribine, alemtuzumab, azathioprine, mycophenolate mofetil, methotrexate, mitoxantrone et cyclophosphamide**) ont potentiellement un effet immunosuppresseur plus ou moins marqué.

La question se pose pour les **patients SEP présentant un handicap significatif mais ne recevant pas de traitement immunosuppresseur.** A ce jour, et à notre connaissance, cette situation relève du régime général et n'est pas concernée par la déclaration en ligne simplifiée.

Nous continuerons de vous tenir régulièrement au courant de l'évolution des mesures et des recommandations pouvant concerner nos patients atteints de SEP.

Bien confraternellement.

Dr Géraldine ANDRODIAS pour le C2RC SEP de Lyon.